

Communiqué de Presse de Debout la France

La démocratie ne peut être traduite en justice !

Le 17 janvier 2017, en pleine campagne présidentielle, Nicolas Dupont-Aignan commentait par un tweet les statistiques démographiques publiées par l'INSEE. Ces chiffres indiquaient une hausse des entrées d'immigrés légaux sur le territoire français ainsi qu'une baisse de la natalité. Le nombre des étrangers s'installant en France légalement était plus important que l'excédent naturel (solde entre les naissances et les décès).

Cette analyse était accompagnée d'un commentaire politique sur l'action du gouvernement qui avait choisi de mener une politique plus favorable à l'immigration et de couper certaines dépenses pour la politique familiale ; le tout était teinté d'une ironie sur le slogan de campagne de François Hollande, ironie propre à toute polémique politique, en particulier en période électorale.

Le ministère public a considéré, suite à une plainte d'une association politisée, que ce tweet justifiait qu'un élu de la nation, ancien candidat à la présidentielle, soit convoqué par la justice. Ce tweet ne contient naturellement aucun appel à la haine ou aucune opinion hostile à une communauté. Au demeurant, jamais Nicolas Dupont-Aignan, en 20 ans de vie publique, n'a tenu un seul propos condamnable et a toujours défendu une ligne patriote et humaniste.

Au cours de l'audience, les avocats de Nicolas Dupont-Aignan menés par Damien Lempereur ont rappelé sa bonne foi et son intégrité morale. Ils ont versé au dossier de nombreux témoignages de personnalités reconnues pour leur professionnalisme et leur stature : Périco Legasse, journaliste ; Nadia Remadna, présidente de la Brigade des Mères ; Bernard Nusbaum, survivant de la déportation ; Michèle Tribalat, démographe à l'INED, spécialiste des flux migratoires.

Le procureur de la République quant à lui, a tenu des propos politiques ahurissants retransmis dans la dépêche AFP. Ces paroles démontrent hélas le caractère politique que le ministère public veut donner à ce procès ! Cette action en justice du ministère public est donc un procès politique, qui cherche à intimider les élus et responsables politiques de parler librement de tous les sujets. Depuis la fin de l'ORTF, jamais aucun gouvernement n'avait autant voulu contrôler l'information. La diversité des opinions politiques, déjà maltraitée par des règles d'accès aux médias injustes et mal appliquées, est plus que menacée en France.

Naturellement, Nicolas Dupont-Aignan ne s'est naturellement pas rendu à ce procès politique, refusant de justifier une liberté de parole qui n'a enfreint aucune loi républicaine.

Espérons que la justice française montrera l'absurdité de cette plainte contre le débat public et donc, la démocratie elle-même.

Le Bureau National de Debout la France